

hommes qui ont souffert pour la France et qui aujourd'hui représentent encore les sympathies françaises en Alsace ?

Vous dites : « Ce sont des prêtres, ils ne peuvent pas être patriotes. » Vous n'avez jamais été de l'autre côté de l'océan dans ce Canada, que nous avons perdu par nos fautes, et vous n'y avez pas vu le rôle que le clergé catholique y a joué : il a été le gardien des traditions et de la nationalité françaises. Ce rôle, le parti alsacien catholique veut le jouer en Alsace, et je m'attriste que dans une Chambre française on ne comprenne pas que c'est pour la France un devoir d'honneur de ne pas adresser, comme un écho de nos querelles intérieures, ces reproches amers à ces hommes qui ont été nos frères hier, qui ont offert pour la France. (Vifs appl. au centre et à droite. — Bruit à gauche.)

L'Alsace-Lorraine vient d'être reconnue officiellement allemande (1), avant-hier 22 janvier 1904, à une majorité de cinquante-deux voix, composée de sectaires, et en partie de députés représentant des départements toujours ministériels, parce qu'ils sont pauvres, et qu'ils ont besoin de l'appui du pouvoir central : le député d'Alsace, de l'arrondissement de Molsheim, près de Strasbourg, est mis à la porte de sa patrie d'origine — et l'on sait de quelle façon, hélas ! — uniquement parce qu'il est prêtre, parce qu'il est l'abbé Delsor. D'autres prêtres, MM. Winterer, Simonis, Wetterlé, etc., n'ont cessé, depuis l'annexion, d'être choisis, par leurs concitoyens, pour aller représenter au Reichstag allemand, soit, suivant les époques, la protestation pure et simple, soit les revendications de l'autonomie alsacienne.

Pourquoi donc, cette persistance dans le choix des populations, pour ces prêtres, pour de simples curés de campagne, comme c'est le cas pour M. Delsor ? Afin de se rendre compte de cet état d'âme, il n'y a qu'à se reporter à l'histoire de France de la seconde moitié du dix-huitième siècle, et voir ce qui s'est passé au Canada, lorsque, par le traité de Paris, nous avons dû,

(1) Il s'agit du vote honteux par lequel la Chambre française a approuvé l'expulsion hors de France d'un prêtre d'Alsace, l'abbé Delsor, qui avait traversé la frontière pour donner une conférence à ses compatriotes établis en France. SEMAINE RELIGIEUSE DE QUÉBEC.